

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

30 septembre 1993 - n° 1141
Hebdomadaire romand
Trentième année

Pédagogie du bilatéralisme

La Suisse, demanderesse, a souhaité engager avec la Communauté européenne des négociations bilatérales. Elle a déposé une liste des dossiers à ouvrir. La Commission européenne propose au Conseil des ministres d'entrer en matière. Mais elle définit aussi une méthode. Elle souhaite notamment que la Suisse n'ait pas seule l'avantage du choix du domaine négociable (de jouer toujours avec les blancs), mais que la Communauté ait aussi l'initiative de mettre sur la table de discussion le sujet de sa convenance. La mise en parallèle offrirait de meilleures possibilités d'échange, d'avantages réciproques. Ce serait donc une négociation bilatérale et binoculaire.

La Suisse d'autrefois était passée maîtresse de la diplomatie bilatérale. M. Blankart, formé à l'école schaffnérienne, en était le virtuose. Il ne dirigera pas la délégation suisse: signe des temps, car il s'agit d'un autre type d'épreuve.

Cet exercice difficile, qu'il aboutisse ou qu'il échoue, doit être conduit de telle manière qu'il rende plus souhaitables et plus aisés les rapprochements avec la Communauté. Plus que les résultats tangibles, ce doit être l'objectif premier des négociateurs et aussi des commentateurs.

Description des principaux obstacles de la course.

Premier obstacle: la Communauté ne va évidemment pas, en cours de négociation, modifier ses règles internes. La direction est imposée. Ne se discutera que l'extension du champ d'application du droit communautaire. Deuxième obstacle: par rapport à sa philosophie, la CE avait fait dans le cadre de l'accord EEE deux concessions essentielles; accepter que des domaines importants demeurent hors accord (agriculture, fiscalité) et se contenter d'un fonds de solidarité EEE modèle réduit. Le refus suisse a déséquilibré le financement de ce fonds pourtant modeste. La recherche d'avantages compensatoires sera donc plus forte.

Devant ces deux obstacles, les commentateurs des opposants seront faciles. Ils parleront, comme l'ASIN, du diktat de la Communauté. Laissons dire! En revanche, il serait regrettable que les europhiles prétendent que la CE nous fait payer chèrement le refus du 6 décembre. Car la vente au détail recouvre la même marchandise que la vente en

gros. Et la prétendue agressivité (ou sévérité) pourrait déclencher des mécanismes de contre-agressivité et faire ainsi le jeu des opposants à l'Europe.

Troisième obstacle: la ratification, point par point, par le peuple suisse. Car il est évident que sur les questions sensibles, et il y en aura par le jeu des avantages réciproques, le contrôle référendaire sera exigé. Comment pourra-t-il s'appliquer s'il y a des concessions croisées? Le refus sur un point précis signifiera-t-il le rejet du tout? Le bilatéralisme sur des objets très concrets semble exclure un traité international qui, ratifié, créerait une primauté du droit international, le référendum ne portant plus que sur les modalités d'application et d'accompagnement. On attend du Conseil fédéral qu'il renseigne le peuple et ses partenaires de négociation sur la manière de sauter cet obstacle.

Peut-être faudra-t-il privilégier la réforme spontanée? Avant que la négociation soit bouclée, le Parlement et le peuple devraient décider de leur seule initiative de modifier le droit suisse dans le sens souhaité. Un refus populaire ne serait pas, dans cette hypothèse, une rupture d'un accord international; il y aurait possibilité (théoriquement) de revenir devant le peuple, rapidement, avec une variante (éventuelle).

Mais, quatrième obstacle redoutable, le bilatéralisme risque de voir des verrous être tirés sur chaque sujet difficile. Comment revenir un jour à une négociation plus globale si, sur des questions-clés, a été exprimé par le peuple un *niet* préalable? Ce risque est d'autant plus grand que le donnant-donnant souligne le côté marchandage sans que la dimension historique d'un choix plus ambitieux permette de prendre de la hauteur.

Le bilatéralisme n'est pas l'application de la méthode cartésienne «diviser chacune des difficultés en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre». C'est, au contraire, multiplier les obstacles. On découvrira au bout du compte que l'accord sur l'EEE était la meilleure formule possible des avantages réciproques.

La négociation doit donc demeurer ouverte, pouvant s'élargir progressivement, comme une démonstration pédagogique menée.

AG

Du boycott à l'encouragement de la gestion durable

LES UNS ET LES AUTRES

Faut-il faire pression sur les producteurs de bois ou sur ceux qui l'achètent ? On peut à juste titre se poser la question quand on sait que le Japon, qui n'a jamais brillé par sa sensibilité écologique à moins qu'elle ne constitue un argument de vente, comme dans le cas des voitures, consomme près des deux tiers du bois tropical qui entre dans les circuits internationaux. La création d'un second marché du bois tropical certifié par un label ne peut évidemment ignorer un si grand consommateur.

(*pi*) La semaine passée, le Conseil des Etats a adopté une motion sur le bois tropical. Ce texte réclame une déclaration obligatoire de provenance pour le bois et les produits en bois ainsi que la création d'un label garantissant qu'ils sont issus de forêts respectant les principes de la gestion durable. Une démarche louable dont le but est de permettre au consommateur qui le désire d'éviter de participer à la disparition des forêts tropicales.

Le Conseil des Etats était divisé sur la question: 13 pour et 13 contre; il a fallu la voix du président pour l'emporter. La nécessité de protéger la forêt tropicale n'était pourtant pas combattue, mais il y avait divergence sur les moyens. Un dossier exemplaire de la complexité des actions décidées en Suisse ou dans les pays industrialisés mais destinées à protéger l'environnement dans les pays en développement.

Il faut savoir en effet que si la forêt tropicale est menacée, ce n'est pas principalement à cause des exportations en direction des pays riches: on estime en effet que 6% seulement des arbres abattus entrent dans le commerce international. Les causes principales de destruction sont la pauvreté et la faible valeur du bois par rapport à d'autres productions. Ainsi, en Afrique principalement, la forêt est brûlée pour semer à la place des cultures vivrières; en Amérique du Sud, la déforestation a pour but l'installation d'autres activités, plus rémunératrices que le bois, comme l'élevage de bovins ou la culture de la canne à sucre. L'enjeu a été bien compris aux Etats-Unis où McDonald's doit affronter un mouvement de boycott: la chaîne de restauration rapide est accusée de favoriser la déforestation par ses achats de viande de bœuf.

Dans ces conditions, un boycott, rendu possible par la déclaration de provenance obligatoire, risquerait d'aller à fin contraire: en diminuant la demande, le prix du bois tropical baisserait... alors qu'il faudrait justement augmenter la valeur de la forêt. Raison pour laquelle l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) s'opposait à la motion, tout en défendant la création d'un label qui aurait pour effet de créer un second marché du bois tropical et d'encourager la gestion durable de la forêt, aussi bien d'ailleurs en Suisse que dans les pays en développement.

L'opération n'est pourtant pas simple: on imagine bien que l'influence de la seule Suisse est insignifiante: elle consomme environ un pour mille des bois tropicaux qui passent par les circuits des marchés internationaux; ses importations ont chuté de 75% environ en dix ans, les bois suisses devenant compétitifs aussi

bien en prix qu'en qualité, par exemple pour la fabrication de portes et de fenêtres; et surtout une part très faible du bois importé est «visible» par le consommateur: un dixième seulement finit en meubles, jouets ou instruments de musique, alors que deux tiers environ servent à faire du papier, le solde venant sous une forme brute et étant transformé en Suisse.

Un label est pourtant en discussion dans plusieurs pays, notamment l'Allemagne, la Hollande et l'Autriche; l'idée est que la Suisse s'associe à ces pays et à d'autres dans le cadre du *Forest Stewardship Council*. Et tant pour simplifier les procédures que pour respecter les conditions locales de culture, il n'y aurait pas une seule et unique liste d'exigences détaillées à remplir pour obtenir le droit d'utiliser le label, mais mise en place d'une accréditation des systèmes de certification propres à chaque pays. Ceux-ci devraient respecter une dizaine de principes généraux, écologiques bien sûr, mais aussi humains, comme le respect de la vie des populations utilisant la forêt. Ce projet ne laisse pas les producteurs indifférents, à l'image de l'Indonésie qui soutient la création d'un label à cause de quelques grands commerçants qui sentent le vent tourner et qui veulent soigner leur image internationale, dans un but commercial évidemment.

L'OFAEE souhaite donc que la Confédération continue de soutenir des projets forestiers à travers la coopération technique et qu'elle participe financièrement et pratiquement à la mise en place d'un système de certification, voire qu'elle accueille le siège du *Forest Stewardship Council*, qui pourrait s'établir à Genève — ville qui est en compétition avec Mexico.

Le label a l'avantage sur le boycott d'empêcher dans une large mesure l'émergence de mesures protectionnistes déguisées; car les pays aujourd'hui riches ont beau jeu de refuser des produits sous prétexte qu'ils ne correspondent pas à leurs critères écologiques et sociaux, eux qui ont bâti leur richesse sur l'exploitation inconsidérées de ressources naturelles le plus souvent importées sans scrupules.

Les organisations écologistes, WWF et Greenpeace, si elles sont en accord avec l'OFAEE pour ce qui est du label, continuent tout de même de soutenir la déclaration obligatoire de provenance. Une position quelque peu paternaliste — le bois des pays industrialisés sera *a priori* considéré comme respectant les critères de la gestion durable, au contraire de celui en provenance des pays en développement — position qui, on l'a vu, méconnaît largement la dimension économique du problème. ■

L'égalité capital-travail

(ag) Dans une discussion théorique très générale sur le chômage et le financement des grands secteurs de la politique sociale, nous avons soutenu (DP n° 1139) que la TVA n'était pas neutre, mais plus favorable à la production par le capital que par le travail. Cette assertion a provoqué des réactions, dont notamment celle, pertinente, d'Eric Mottu, assistant au Département d'Economie politique de l'Université de Genève.

TVA

(Pour la bonne compréhension de l'article ci-contre, nous reproduisons l'explication déjà parue dans DP n° 1139.)

La TVA est un impôt prélevé à chaque stade de la production d'un bien ou d'un service, mais qui ne s'applique, à chacun de ces stades, qu'à la valeur ajoutée à ce produit ou à ce service.

Concrètement, le fonctionnement de la TVA est simple: une entreprise additionne les factures adressées à ses clients et calcule l'impôt dû sur le total de ses ventes (impôt encaissé auprès de ses clients); elle soustrait ensuite l'impôt qu'elle a elle-même payé à ses fournisseurs; la différence va au fisc. L'imposition ne porte donc que sur la valeur ajoutée par l'entreprise. Au bout du compte, le fisc aura encaissé, par addition des contributions, le taux défini par la loi (6,2 ou 6,5% selon le projet qui sera prochainement soumis au vote en Suisse, environ 15% chez nos voisins européens pour les produits courants) sur le prix de vente final du produit ou du service.

Ce lecteur relève que notre exemple, rédigé trop rapidement, compare en réalité d'une part une production avec travail coûtant 100 000 francs et d'autre part une production avec capital coûtant 86 956,50 + 13 043,50 francs de TVA = 100 000 francs. «Dans un tel cas, ajoute-t-il, il est évident que le capital est plus avantageux, mais cela ne provient pas de la TVA.»

Il rétablit le calcul de la manière suivante.

«1. Dans un monde sans TVA, la même production peut être réalisée avec 100 000 francs de travail ou de capital.

2. Dans un monde avec TVA, la production est réalisée avec 100 000 francs de travail ou 115 000 francs de capital (100 000 francs de capital + 15 000 francs de TVA); mais ces 15 000 francs sont déductibles lors de la vente du produit. Donc les deux méthodes de production coûtent le même prix de 100 000 francs. Conclusion: la TVA est neutre vis-à-vis du choix entre travail et capital.»

Précisions pour la clarté du sens de «déductible» que la déduction dans cet exemple théorique intervient à l'égard de l'administration des contributions. Si, dans les deux cas 1 et 2, la production est vendue 120 000 francs, une taxe de 15%, soit 18 000 francs, devra être encaissée, en plus, par le vendeur. Dans le premier cas, l'entreprise versera 18 000 francs au fisc; dans le second cas, elle versera 18 000 - 15 000 francs, déjà acquittés lors de l'investissement en machines (et que le fabricant des machines aura payés à l'administration, après déduction des taxes acquittées par lui-même pour fabriquer ce produit).

Encourager l'investissement

Cela posé et rectifié, il est permis de reprendre la discussion.

Historiquement, la TVA a été conçue par le Français Maurice Lauré pour favoriser l'investissement en le débarrassant de taxes qui le frappaient souvent en cascade. C'est ce qui se passera en Suisse, quand l'investissement sera allégé de la «taxe occulte», si la TVA est introduite. Comme le relève M. Mottu, «le passage d'un impôt défavorable au capital (ICHA) à un impôt neutre (TVA) représente un effet favorable au capital». Certes, la suppression d'un handicap (notamment pour l'industrie d'exportation) rétablit le jeu correct de la concurrence nationale et internationale. Mais il y a de plus, par cette facilité, invite à investir.

Elle est psychologiquement renforcée par le mécanisme de perception. Une entreprise doit à l'administration des contributions la taxe qu'elle a facturée à ses clients sur l'ensemble de ses ventes. C'est ce que Georges Egret, dans l'excellent «Que sais-je ?» consacré à la TVA, appelle le paiement «de la main droite». Mais elle aura la faculté de déduire la TVA qui lui a été facturée par ses propres fournisseurs et qu'elle a payée «de la main gauche». La tendance veut que l'on considère comme «impôt» ce qui est réellement payé au fisc. En conséquence de cette illusion d'optique les déductions possibles, c'est-à-dire dans notre cas la taxe déjà payée sur un équipement-machine, seront recherchées et considérées (mathématiquement à tort) comme un «allègement de l'impôt dû».

Un autre problème

En dehors du mécanisme de la contribution indirecte, il faut être attentif au fait que la production machine offre plus de souplesse que la production travail. La première est marchandable, la seconde est faite de composants rigides. Certes, l'exemple qui met en parallèle une production comparée de 100 000 francs capital ou travail ne le révèle pas, puisqu'il repose sur une supposition abstraite. Mais de fait, la mise à égalité incite à privilégier l'investissement.

Cette incitation est aujourd'hui à la fois nécessaire et préjudiciable. Nécessaire pour survivre dans l'acharnement concurrentiel. Dans la dernière émission «Le Grand Chambardement» (qui fut vivante, avec une présence syndicale bien marquée), M. Hayek, patron de la SMH, affirmait que pour être concurrentiel, les salaires ne devraient pas excéder le 10% du coût de la production. Mais avec de telles proportions (capital-travail) l'investissement détruit les emplois. S'ils ne sont pas recréés ailleurs, les charges du chômage incombent à la collectivité. La rationalisation par l'investissement entraîne un déplacement du coût social du travail.

Jusqu'à quel point faut-il, dès lors, mettre à égalité capital et travail ?

J'ai suggéré que le versement à l'Etat de la TVA par l'entreprise soit pondéré par un facteur qui tienne compte de ses charges salariales, donc de sa qualité de pourvoyeuse d'emplois. Les circonstances ne sont plus celles des «trente glorieuses». Un autre modèle, ou plus exactement un aménagement du modèle, est-il possible ? J'en crois l'étude nécessaire. ■

L'air pur n'est pas un luxe

On sait la carotte plus efficace que le bâton. Mais l'administration a du mal à l'admettre.

(jd) Le législateur et l'administration sont encore adeptes de la pédagogie ancienne: à la carotte, ils préfèrent spontanément le bâton; les bonnes vieilles prescriptions — interdictions et obligations — soigneusement décrites dans de nombreux paragraphes ont donc un bel avenir. Et pourtant d'autres modes d'intervention plus souples feraient tout aussi bien, si ce n'est mieux, l'affaire; par exemple les incitations de type économique dont on parle beaucoup mais dont l'utilisation est encore exceptionnelle. A une époque où l'on ne jure que par l'efficacité, il est vrai que les députés ne procèdent que trop rarement à l'analyse comparée des coûts et des bénéfices des différentes solutions possibles pour atteindre un objectif. Ce travail d'analyse, des universitaires de Zurich l'ont effectué à propos des mesures de protection de l'air. Avec des résultats qui ne correspondent pas toujours aux idées reçues.

Ainsi l'assainissement des installations de

chauffage se révèle être la mesure la plus utile en terme de coûts/bénéfice, alors que l'isolation des bâtiments, une prescription généralisée depuis plusieurs années, donne des résultats catastrophiques. Au total, l'étude montre que le choix des mesures les plus efficaces permettrait d'atteindre 91% de l'efficacité totale pour un coût de 12% seulement de l'ensemble des mesures prises en compte.

Selon un sondage représentatif effectué dans la ville de Zurich, les habitants seraient prêts à payer près de 5% de leur revenu moyen pour améliorer la qualité de l'air; les femmes et les personnes bien informées sur la pollution atmosphérique sont celles qui sont d'accord de déboursier le plus dans ce but. Or ce taux d'effort est largement supérieur à ce que coûterait aux ménages l'adoption des mesures les plus efficaces. L'argument financier ne devrait donc pas constituer une contre-indication majeure à la mise en vigueur rapide de ces mesures. ■

Hit-parade des mesures les plus efficaces

Les auteurs ont attribué des points pour traduire l'efficacité des mesures. Lorsqu'on divise les coûts par l'efficacité, on obtient le prix par point, c'est-à-dire le rapport coûts-bénéfice. L'assainissement des chauffages permet même d'économiser de l'argent (valeur négative).

RÉFÉRENCE

Lucas Bretschger, Ingo Brese, Stefan Mäder, Reto Schleiniger, Heidi Schelbert: *Saubere Luft im Kanton Zürich. Leitlinie für eine effiziente Luftreinhaltepolitik*. Institut für empirische Wirtschaftsforschung der Uni Zürich.

Mesures I (particulièrement efficaces et efficaces)

	Coûts mio fr./an	Efficacité points/an	Mio. fr. par point
Assainissement des chauffages	-26	0.75	-3.5
Taxe d'orientation sur les composés organiques volatils 5 fr./kg	10	3.44	5
Assainissement de la chaîne de distribution de l'essence	6	0.87	7
Taxe d'orientation sur les carburants 1 fr./l	39	0.62	63
Détoxication des émissions des usines d'incinération des ordures ménagères	17	0.22	76
Total I	54	5.90	

Mesures II (moins efficaces et moins efficaces)

Moteurs d'avion Low-Nox	1	0.01	98
Réduction de la vitesse des camions sur l'autoroute	7	0.04	170
Taxes sur les places de stationnement 3 fr./jour	3	0.02	230
Décomptes individuels des frais de chauffage	42	0.1	410
Réduction de la vitesse dans les quartiers d'habitation	19	0.05	420
Réduction de la vitesse des automobiles sur les autoroutes	13	0.02	670
Isolation interne des bâtiments	170	0.23	750
Traitement préférentiel des riverains	8	0.01	870
Pompes à chaleur	85	0.09	910
Isolation externe des bâtiments	66	0.04	1700
Total I et II	469	6.61	

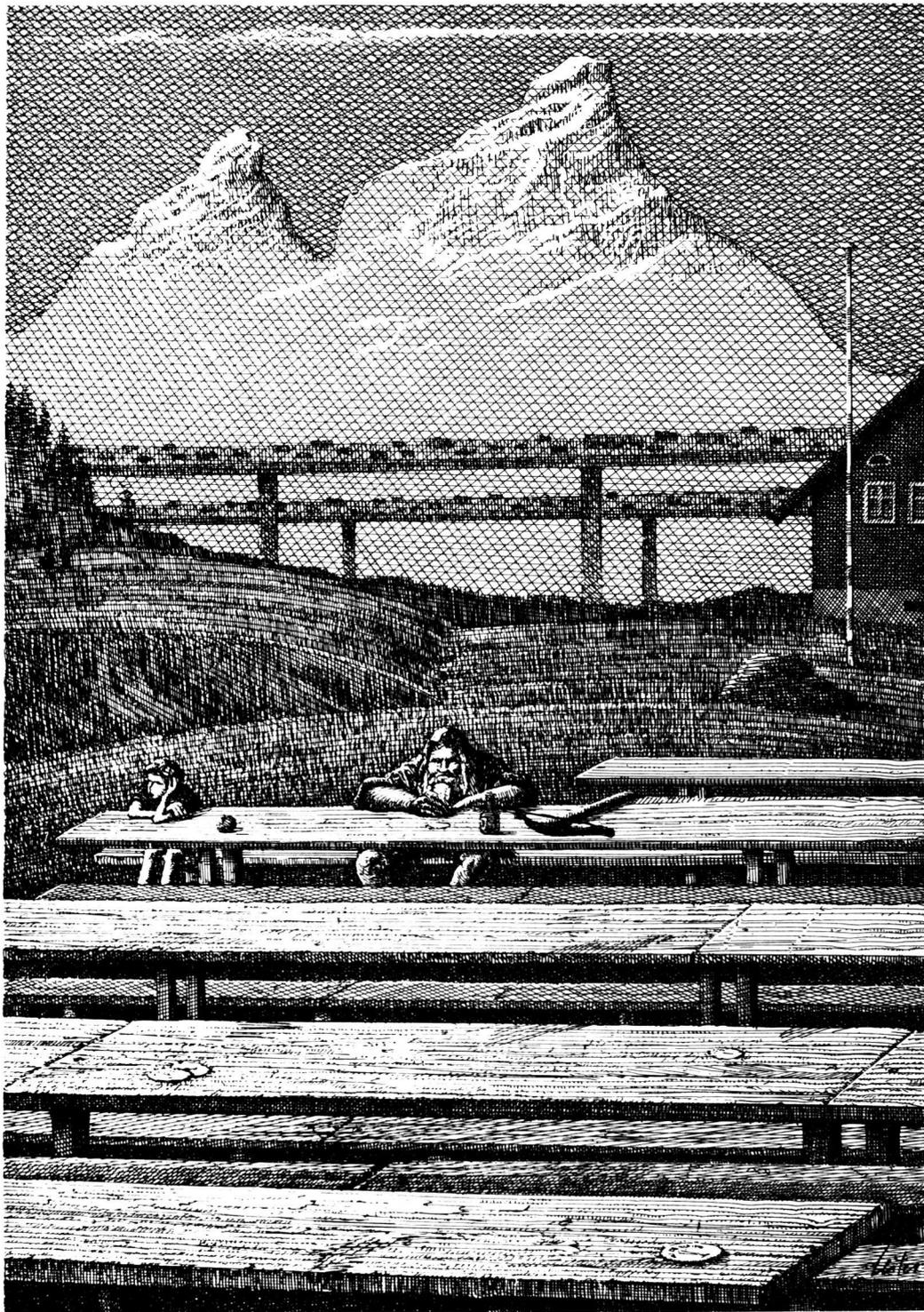
MARTIAL LEITER: L'ANCÊTRE

extrait de «Une autre Planète», recueil de dessins de l'artiste lausannois qui vient de paraître aux éditions d'En bas (Lausanne, 1993, 32 francs), avec une postface de Dominique Vollichard.

Ce dessin de Leiter et le texte ci-contre sont notre modeste façon de rendre hommage à Nicolas Meienberg.

Le dessin est en effet paru dans «Plaidoyer pour un patriotisme frais et concret, dans le respect des traditions», ouvrage que le polémiste alémanique a fait paraître aux éditions Syndicat suisse des services publics, en 1991.

Le texte est tiré de la préface de Martial Leiter: *Abstriche und Landvermessung*, Kesselring Verlag, 1978. (Traduction DP)



Alors, pas d'avenir, Monsieur Leiter ?

Peut-être un peu de modération. Davantage de witz et de petites plaisanteries. S'acheter un autre personnage (et pour sa paix intérieure citer des poètes de gauche: la subsistance avant la moralité). Si Martial continue à dessiner comme ça, il ne sera plus publié. Mais c'est du grand public que son art se nourrit. Et s'il s'adapte, c'en est fait de lui. Ce sentiment d'étouffement... Que faire ?

Renommé et fui, courtoisé et évité, un dessinateur dans la quarantaine. En Union soviétique il aurait peut-être au moins pu bénéficier

d'un examen psychiatrique d'Etat, sa maladie, l'opposition, aurait été guérie, les dessins éclaircis. Chez nous on a des méthodes plus économiques. Il y a des dessins, dont il est sûr qu'il les a expédiés, qui ne parviennent jamais à certaines rédactions — la négligence légendaire des postes suisses. D'autres se perdent dans les bureaux, on sait bien le désordre bohème des bureaux des gestionnaires et des éditeurs, et réapparaissent parfois quand l'événement commenté est loin derrière.

Nicolas Meienberg

L'INVITÉ DE DP

La guerre des langues n'aura pas lieu

LAURENT REBEAUD

conseiller national
écologiste

L'article constitutionnel sur les langues semble condamné à l'insignifiance. Le Conseil des Etats en a retiré la garantie de la liberté de la langue. Le Conseil national en a extrait le principe de la territorialité des langues. Que reste-t-il ? Une vague incantation sur la collaboration et les échanges entre régions linguistiques. Rien que la Confédération ne puisse déjà faire ou ne fasse déjà. Veut-on vraiment déranger le peuple et les cantons pour un article constitutionnel qui ne dit rien ? Pendant qu'il est encore temps, on peut prendre la décision qui s'impose: laisser tomber.

Au début, l'idée était simplement d'éviter la disparition du romanche. Le conseiller national grison Martin Bundi appelait la Confédération à l'aide.

Mais Flavio Cotti, désireux sans doute de laisser dans la Constitution une marque de son passage au Département fédéral de l'intérieur, en fait un projet ambitieux, de portée universelle. Ce sera le projet d'article constitutionnel sur les langues. Un beau projet, ma foi, s'appliquant impartialement aux quatre langues nationales, fondé sur un tas de rapports d'une épaisseur appréciable pondus par le gratin des linguistes et des juristes helvétiques.

Les experts, constatant que la Constitution ne dit presque rien en matière de politique des langues, estiment qu'elle devrait d'abord garantir la liberté de la langue. A ce principe fondamental, ils ajoutent le principe de territorialité tel qu'il est consacré par la jurisprudence du Tribunal fédéral, en assignant à la Confédération une mission de défense des langues nationales «dans leur aire de diffusion». Comme ça, pensent-ils, tout le monde devrait être content.

Eh bien, pas du tout. A peine le projet est-il connu que les zéloteurs de la francophonie helvétique s'insurgent. Le Mouvement romand, le Rassemblement jurassien et la Ligue vaudoise veulent le principe de territorialité, et rien d'autre. A leurs yeux, la liberté de la langue est dangereuse, pernicieuse, vicieuse. Ils y voient un truc pour obliger les communes romandes à ouvrir et à financer des écoles en allemand, ou, pire, en suisse-allemand, dès que quelques habitants en feraient la demande. C'est faux, mais qu'importe ? Ils le répètent si souvent qu'ils finissent par y croire. Et bientôt, tout politicien romand est censé considérer la liberté de la langue comme un ennemi personnel.

Résultat de cette mise en condition idéologique: les représentants des cantons romands évoquent la guerre des langues au Conseil des Etats. Un vrai délire. Des libéraux parlent de la liberté de la langue comme de la liberté du renard alémanique dans le poulailler francophone. Devant cette démonstration d'unanimité romande, les sénateurs biffent la liberté de la langue. Après tout,

semblent penser les Alémaniques, cela va sans dire.

C'est ainsi amputé que le projet débarque au Conseil national. Et là, tout à coup, ce sont les Grisons et les Tessinois qui s'inquiètent. Ce principe de territorialité tout seul, sans contrepoids, liant la langue à un sol et le sol à une langue, sans égard pour les régions bilingues, ne répond pas à leurs besoins. Tous les Romanches sont déjà bilingues. Les Tessinois ne veulent pas une promotion de l'italien limitée à leur canton: la Suisse compte plus d'italophones au nord des Alpes qu'au Tessin. Et surtout, ce qui fait peur, c'est la parenté de la territorialité pure et dure voulue par les Romands avec celle qui fonde l'épuration ethnique dans l'ancienne yougoslavie.

Devant tant de craintes, le Conseil national a donc supprimé toute référence explicite au principe de territorialité. Par gain de paix, a-t-on dit.

Par gain de paix, on a donc enlevé à ce projet d'article constitutionnel les deux principes complémentaires qui lui donnaient son architecture et sa substance. C'était le seul moyen de le sauver, disent les spécialistes. Et il vous suggèrent d'un air savant la lecture du rapport Saladin, où il est démontré en trente pages que même sans y être, les deux principes de la liberté de la langue et de la territorialité sont contenus implicitement dans l'article constitutionnel dont ils ont été explicitement retirés. Vive la transparence.

Par gain de paix, abandonnons ! Cet exercice n'a plus de sens. La pratique actuelle, après tout, ne met pas en danger la survie de la Confédération. Et pour le romanche, on peut trouver d'autres réponses aux inquiétudes de Martin Bundi.

Nos confédérés alémaniques ont assisté passivement à cette dispute. Comme s'ils n'étaient pas concernés. Ils ont eu raison. Ce débat moyenâgeux sur la territorialité nous aura fait passer à côté du seul problème linguistique sérieux de la Suisse moderne: la vague dialectale en Suisse allemande. Mais de cela, il est *vraiment dangereux* de parler. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant
Honegger (fth)
Ont également collaboré à
ce numéro:
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Laurent Rebeaud
Wolf Linder
Abonnement: 75 francs
pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612,
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant
Honegger, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

La fin de la CPS

La Correspondance politique suisse (CPS), agence de presse soutenue par les milieux économiques, disparaîtra à la fin de l'année. La rédaction romande avait déjà mis la clé sous le paillason il y a deux ans. Autrefois connue sous le de Presse suisse moyenne (PSM), l'agence avait menée de nombreuses campagnes contre la gauche.

ASILE

United Colours of Switzerland

WOLF LINDER

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

REPÈRES

Mars 1993, la conseillère aux Etats Monica Weber déposait une motion demandant la révision de la loi sur l'asile et le durcissement du traitement des requérants criminels.

Été 1993, le Parti radical publie dans son service de presse une proposition de plan d'urgence, avec des mesures draconiennes à l'encontre de requérants impliqués dans des affaires de drogue, qu'ils aient été jugés ou non. Franz Steinegger qualifie la politique d'Arnold Koller en matière d'asile de «kitsch humanitaire».

Carlo Schmid, président du Parti démocrate chrétien, proteste et propose que l'on fasse appel à l'armée et que l'on recoure aux casernes pour interner les requérants ayant enfreint la loi.

Arnold Koller a rapidement clarifié sa position en déclarant sans ambiguïté que les requérants d'asile, même délinquants, devaient être traités selon les règles du droit international.

A l'heure actuelle, le Département de justice et police et sa commission d'experts préconisent une procédure de détention préventive pour les requérants qui menaceraient l'ordre et la sécurité publique, accompagnée de diverses mesures d'accompagnement.

La loi devrait être révisée d'ici 1996.

La campagne estivale du *Blick* contre les requérants d'asile-trafiquants de drogue, la proposition expéditive et peu libérale de Franz Steinegger, président du Parti radical ainsi que l'altercation avec son homologue du PDC Carlo Schmid vont maintenant laisser place, la température plus fraîche aidant, à un débat sur les mesures à prendre. Faut-il renvoyer les trafiquants étrangers qui abusent du droit d'asile en imaginant de nouvelles dispositions légales ou en appliquant mieux le droit existant ? Il s'agit là d'une dispute superficielle. En réalité la question révèle la contrainte d'agir vigoureusement, ne serait-ce que par crainte des succès électoraux de l'extrême-droite au cas où rien ne serait entrepris.

Le nouveau racisme

Les mesures proposées par le conseiller fédéral Koller sont sans doute raisonnables. Mais ce nouveau durcissement de la législation sur l'asile ne me convainc pas. Je suis inquiet de l'importance donnée à ce thème, du fait que les trafiquants étrangers paient pour tous les requérants que nous ne voulons pas, qu'ils sont tenus pour les acteurs centraux du problème de la drogue et représentent finalement tous ces étrangers que nous n'aimons pas. Et je m'étonne lorsque des dirigeants de partis gouvernementaux s'expriment dans les mêmes termes et proposent les mêmes solutions que les ténors d'un populisme xénophobe dont ils craignent la concurrence électorale.

Mais on ne peut se contenter de faire la morale à la presse de boulevard et aux responsables de partis. Le nouveau racisme contre les requérants se nourrit des problèmes non résolus par notre politique à l'égard des étrangers. Et la question des étrangers aimante les ressentiments de ceux pour qui la modernisation de notre société est vécue comme une perte d'identité, des laissés pour compte et de beaucoup d'autres encore. De plus ces pressions ne vont que croître. Les étrangers proviennent de régions toujours plus éloignées et il n'est pas possible de simplement faire cesser cette migration du tiers monde. Si les marchandises, les services et les capitaux circulent librement, les hommes aussi. Si l'argent ne va pas là où les hommes ont faim, les hommes iront là où se trouvent l'argent et l'espoir de manger. Il est illusoire de penser pouvoir ériger des frontières étanches aux migrations. Au XIX^e siècle la Suisse fut un pays d'émigration; au XXI^e siècle elle deviendra, comme d'autres pays d'Europe occidentale, un pays d'immigration.

Nous ne sommes pas les seuls à être confrontés à une migration croissante des pays pauvres. D'autres ont à faire face à des problèmes plus ardues encore de cohabitation multiculturelle. Ainsi

aux Etats-Unis où les minorités noire, asiatique et hispanique contestent le monopole culturel de la majorité protestante anglo-saxonne. Ailleurs ce sont les vieux antagonismes religieux ou linguistiques qui refont surface. Et les Allemands de l'Est et de l'Ouest ressentent le poids de la chute du Mur.

En Suisse nous avons amorti l'hypothèque des conflits entre les cultures. Notre pays est l'une des premières réussites modernes du développement multiculturel. Autrefois les cantons, avec leurs quatre langues et leurs cultures différentes, avaient peu à se dire. Avant la création de l'Etat fédéral, catholiques et protestants se sont affrontés violemment à quatre reprises. Et pourtant la société helvétique a émergé de la diversité des langues et des conceptions religieuses, pour l'essentiel grâce à des institutions politiques: renonciation à un Etat national avec une seule culture et une seule langue, contrairement à nos grands voisins; protection des minorités, égalité de traitement par l'Etat des différentes langues et confessions; démocratie de compromis plutôt que système majoritaire, par la division du pouvoir — fédéralisme, élections selon le mode proportionnel et plus tard régime de concordance. C'est tout cela qui a permis la cohabitation entre catholiques et protestants, entre Alémaniques et Romands, puis le règlement pacifique des conflits entre salariés et employeurs.

Notre histoire

Depuis 1848 nous sommes une nation et une société multiculturelles. Cette expérience historique a certainement permis une cohabitation positive avec une population étrangère de 17%, et cela malgré des difficultés et des heurts. On peut recenser quotidiennement des milliers d'exemples, dans les écoles comme dans les entreprises, où les rapports avec une culture étrangère se déroulent sous le signe de la bonne volonté mutuelle et sont perçus comme un enrichissement. Des organisations connues et d'innombrables personnes anonymes se dépensent en faveur des réfugiés. C'est chose réjouissante, nous pouvons même en tirer quelque fierté.

N'oublions pas notre propre histoire: nous Suisses fûmes aussi autrefois des étrangers les uns pour les autres. Peut-être que les générations qui nous ont précédés ont pu surmonter leur prévention mutuelle par leur sentiment d'appartenance à la Suisse. Aujourd'hui aussi nous avons besoin de cette conscience de nous-mêmes pour affronter le face-à-face avec les étrangers et avec d'autres cultures. Ce n'est pas d'attiser les ressentiments et de prendre des décisions en catastrophe qui nous y aideront. Celui qui oublie cette histoire et cette conscience scie la branche sur laquelle nous sommes assis. ■

Cet article a paru dans le quotidien bernois «Der Bund» (traduction DP).

Députés polyglottes ?

(cfp) La session genevoise des Chambres fédérales a incité deux hebdomadaires alémaniques à sonder les connaissances linguistiques des députés. Les résultats ont été publiés par la *Sonntags Zeitung* (19 septembre) et la *Schweizer Woche* (20 septembre). Un échantillon de 39 conseillers et conseillères, 34 de langue allemande et 5 de langue française, a été interrogé. Six Alémaniques et un Romand ont refusé de se prêter à l'exercice.

Dans l'ensemble, les députés font une performance satisfaisante. Les meilleurs élèves sont

trois femmes: Christiane Brunner, Vreni Spoerry, Ursula Mauch et un homme, Peter Hess. Les sept députés ayant une appréciation insuffisante sont six Alémaniques et un Romand (cinq hommes et deux femmes).

Le président du groupe des Automobilistes, qui n'est pas en tête du peloton, suggère la publication d'un petit lexique des termes indispensables au parlementaire, comme celui qui est distribué aux soldats. ■

M. Samaranch et la protection de l'enfance

(ag) Le scandale — le mot n'est pas excessif — de la formation précoce des sportifs, si patent dans la gymnastique féminine qui crée artificiellement des «femmes-oiseaux» n'émeut pas outre mesure le président du CIO.

Un journaliste du *Monde* lui a posé la question avec précision. Sa réponse ne reflète aucune volonté d'agir.

— Plus jeune médaillée d'or des Jeux de Barcelone, la Chinoise Mingxia Fu (treize ans et onze mois) avait raconté qu'elle avait été placée dans un centre d'entraînement de plongeon à huit ans. Depuis, elle ne voyait ses parents que deux fois par an pour les vacances. La devise olympique «Citiùs, Altius, Fortius» (Plus vite, plus haut, plus fort) implique une préparation de plus en plus précoce, intensive, exclusive, des futurs champions. Ne s'éloigne-t-on pas de la définition de l'olympisme inscrite dans la Charte et de l'humanisme sportif ?

— Je ne suis pas favorable à un entraînement intensif à un âge aussi précoce. D'un autre côté, nous croyons beaucoup à la valeur d'exemple du champion pour développer la pratique sportive dans un pays. Après les victoires de Boris Becker et de Steffi Graf, il a fallu construire des milliers de courts de tennis en Allemagne, et des millions d'Allemands pratiquent désormais ce sport. Nous devons veiller à empêcher tous les procédés de fabrication artificielle d'un champion, mais le sport doit faire partie de l'éducation et peut devenir ensuite une discipline de vie. Il peut aussi ouvrir des perspectives d'avenir. Nous avons tous vu ce qui s'est passé ces dernières années dans les pays communistes. Le sport était pour tous ces jeunes le seul moyen de sortir de leur pays. Il a aidé cette jeunesse à connaître ce qui se passait ailleurs. Le sport a peut-être contribué à la transformation des sociétés communistes. ■

Femmes et politique

Lors des élections législatives norvégiennes, trois femmes étaient leaders des partis principaux s'affrontant. La participation des femmes a été renforcée avec six députées de plus, faisant passer la députation féminine à 65 sur 165 membres. Soit 40% (39,4). ■

SA DES ÉDITIONS DOMAINE PUBLIC

Décidée lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1993, l'augmentation de capital se traduit par l'émission de 250 nouvelles actions nominatives au plus, semblables en tous points aux 500 actions émises lors de la fondation de la société.

Chaque action donne notamment droit à une voix à l'assemblée générale.

Abonnés et actionnaires ont reçu la documentation nécessaire. D'autres renseignements peuvent être obtenus au secrétariat (case postale 2612, 1002 Lausanne, tel.: 021/312 69 10)

FABRIQUE DE DP

Augmentation du capital-actions

Cela fait bientôt trente ans que *Domaine public* paraît et vingt ans que, hebdomadaire, il est édité par une société anonyme, instrument juridique qui confère au titre son indépendance économique. Ce sont alors 500 actions nominatives de 100 francs qui avaient été émises et DP a vécu de ce capital initial de 50 000 francs sans jamais faire appel ni à ses actionnaires, ni à ses lecteurs pour éponger des déficits.

DP a toujours réussi à maintenir son lectorat dans des proportions qui ont permis son financement exclusivement par le prix des abonnements, si l'on excepte quelques modestes ventes en kiosque. Grâce à la fois à un taux de fidélité exceptionnel et à un renouvellement constant, la santé financière du titre a toujours été bonne. Les comptes de la société éditrice ont toutefois présenté plusieurs déficits modestes (quelques milliers de francs) et consécutifs, le renouvellement des abonnements étant plus difficile depuis quelques années: la diversification de la presse n'y est pas pour rien, les possibilités restreintes de promotion non plus. L'inflation soutenue depuis 1988 a par ailleurs alourdi les dépenses.

Le public-cible, pour parler en langage marketing, n'est pas facile à atteindre pour un journal aussi modeste: il faudrait consacrer 15% du prix des abonnements à la promotion pour financer une page de publicité dans deux ou trois quotidiens... Mais grâce à des actions mieux définies et à un travail plus systématique, grâce aussi à une rationalisation constante du travail de «production» du journal, la situation est près de se stabiliser, mais un assainissement du bilan est nécessaire pour que la rédaction puisse travailler sereinement.

C'est pourquoi la SA émet 250 nouvelles actions au plus, vendues aux abonnés et aux actionnaires au prix de 200 francs.